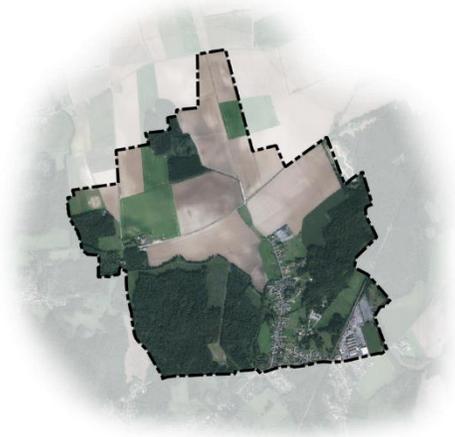


PLAN LOCAL D'URBANISME

La commune de Clacy-et-Thierret a décidé de réviser son Plan Local d'Urbanisme qui date du 20 octobre 2016 pour notamment :

- Mettre le PLU en compatibilité avec le SCOT du Pays Laonnois approuvé le 7 mars 2019 ;
- Le PLU actuel n'ayant pas permis de répondre aux objectifs du PADD en matière d'habitat car les règlements graphique et écrit n'ont pas permis la mise en œuvre des projets affichés par le PADD. Le nouveau PLU devra corriger cette incohérence de fond entre PADD et règlement. Le PADD sera revu en profondeur, la situation communale ayant fortement changée ;
- Mettre en conformité le PLU avec les nouveaux textes réglementaires ;
- Simplifier le zonage et le règlement écrit, beaucoup trop complexes dans leur forme et dans leur rédaction rendant tout projet difficilement réalisable.



Le P.L.U. constitue le document fondamental de la planification urbaine locale. Il fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols.

L'objectif de cette révision est de tracer les perspectives d'aménagement de la commune sur les 10 ans à venir afin de pouvoir répondre au mieux aux différents enjeux.

Un certain nombre de documents vous permettant d'appréhender cette procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme seront mis à votre disposition au fur et à mesure de l'état d'avancement de la procédure :

- Un document intitulé « Qu'est-ce que le PLU ? » expliquant le contenu et la procédure de ce document d'urbanisme.
- Le Porter à connaissance, fourni par l'État, recensant les Servitudes d'Utilité Publique et les contraintes qui s'appliquent sur le territoire communal
- Une synthèse du diagnostic communal permettant d'appréhender le territoire communal et définir les enjeux de développement et de protection.
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, expliquant le projet communal et des documents graphiques traduction de ce document projet.....

Cette phase actuelle dite "de concertation" vous permet donc d'être associé à cette procédure de révision du P.L.U. et d'émettre un avis sur les objectifs communaux et les orientations définies.

Un registre est mis à votre disposition en mairie pour nous faire part de vos remarques et suggestions.

Un formulaire est également disponible sur le site www.geogram.fr, rubrique « Concertation sur le PLU de votre commune »